



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

santé

Question écrite n° 93248

## Texte de la question

Mme Dominique Nachury appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur une enquête nationale menée par l'association JNA (Journée nationale de l'audition) qui révèle qu'un jeune sur 2 souffre de bourdonnements ou sifflements d'oreille. Le jeudi 10 mars 2016 se tiendra la 19e édition de la Journée nationale de l'audition : le thème de cette journée sera « Un monde bruyant... et nos oreilles dans tout ça ? » afin d'alerter l'opinion publique sur les effets des expositions sonores et de leur accumulation sur la santé auditive. Toutefois, si le grand public se révèle bien informé sur les risques associés à une exposition excessive à des sons forts et si beaucoup ont déjà ressenti les symptômes associés : acouphènes, sensation d'oreille cotonneuse, douleur dans l'oreille, etc..., paradoxalement la majorité (59 %) n'a rien fait. Seuls 20 % ont pensé à en parler à leur médecin ou ont consulté un ORL. Le risque auditif est trop souvent traité avec inconscience, l'impact psychologique de la perte de l'audition est sous-estimé et *a fortiori* par les jeunes. C'est pourquoi elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement dans ce domaine, en particulier sur la mise en place d'une campagne de sensibilisation gouvernementale, *via* les médias et la presse.

## Texte de la réponse

L'exposition croissante des jeunes à des niveaux sonores élevés liée notamment à l'écoute de musique amplifiée, est une préoccupation importante de santé publique qui fait l'objet à la fois de mesures de restriction et de prévention. Outre les mesures de restriction visant à limiter les niveaux sonores des baladeurs et établissements diffusant de la musique amplifiée, des campagnes de sensibilisation aux risques auditifs sont régulièrement mises en œuvre, à l'échelon local et national, en partenariat avec l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), avec des associations de référence et le concours des agences régionales de santé (ARS). L'INPES a ainsi mis en place une campagne de sensibilisation sur les risques liés à la musique amplifiée auprès des jeunes (<http://www.ecoute-ton-oreille.com/>). Par ailleurs, une sensibilisation aux risques auditifs est conduite en milieu scolaire notamment grâce à des concerts pédagogiques avec le concours d'associations de référence et des ARS. Un ensemble de documents et d'outils pédagogiques sont également élaborés. Le ministère chargé de la santé subventionne chaque année l'action d'associations de référence qui réalisent des actions de prévention auprès des jeunes. Ces actions sont essentielles pour atteindre le jeune public et l'inciter à se protéger des bruits dits de « loisirs » pouvant provoquer des pertes auditives, des acouphènes ou encore une hyperacousie. Le carnet de santé en vigueur comporte un message à l'attention des jeunes : « les bruits forts, la musique trop forte endommagent ton audition. Si tes oreilles « siffent » éloigne-toi de la source du bruit ». Enfin, la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 prévoit qu'une information sur les troubles de l'audition soit dispensée auprès des jeunes lors de la journée défense et citoyenneté.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Dominique Nachury](#)

**Circonscription :** Rhône (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 93248

**Rubrique** : Jeunes

**Ministère interrogé** : Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire** : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [16 février 2016](#), page 1387

**Réponse publiée au JO le** : [7 juin 2016](#), page 5033